



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 29539

Texte de la question

M. Joseph Parrenin souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le mode de calcul des pensions de réversion, notamment sur l'application des règles de cumul. En effet, lorsque le conjoint décédé a travaillé dans un autre régime, le calcul de l'addition d'une deuxième ou troisième réversion est effectué uniformément, sans tenir compte de l'importance de la réversion apportée par celles-ci. Aussi, il lui demande si elle envisage des modifications qui pourraient prendre en considération les pensions proportionnellement à leur montant dans le calcul de la règle de cumul.

Données clés

Auteur : [M. Joseph Parrenin](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29539

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2772